

# CONTRAT DE BAIL D'HABITATION

Adresse du logement loué : \_\_\_\_\_

## Identité du Bailleur :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Identité du Locataire :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Description du logement :

Type de logement : \_\_\_\_\_

Superficie (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces : \_\_\_\_\_

## Durée du bail :

Durée : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans les lieux : \_\_\_\_\_

## Montant du loyer et charges :

Loyer mensuel (hors charges) : \_\_\_\_\_ EUR

Provision pour charges : \_\_\_\_\_ EUR

Modalités de paiement : \_\_\_\_\_

## Dépôt de garantie :

Montant : \_\_\_\_\_ EUR

## Clause 1 – Objet du bail

Le bailleur loue au locataire le logement désigné ci-dessus à usage d'habitation principale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

## Clause 2 – Durée

Le présent bail est conclu pour une durée ferme de trois ans, renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues par la loi.

## Clause 3 – Montant du loyer

Le loyer est fixé comme indiqué ci-dessus et est payable mensuellement, à terme à échoir, par virement bancaire ou tout autre mode convenu.

## Clause 4 – Charges

Le locataire rembourse au bailleur une provision pour charges, régularisée annuellement sur justificatifs, conformément à la réglementation.

**Clause 5 – Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie est versé par le locataire à la signature du bail, dont le montant est précisé ci-dessus. Il sera restitué dans le délai légal, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues.

**Clause 6 – État des lieux**

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés et lors de la restitution du logement.

**Clause 7 – Obligations du bailleur**

Le bailleur s'engage à délivrer un logement en bon état d'usage et de réparations, à assurer la jouissance paisible des lieux, et à effectuer les réparations nécessaires.

**Clause 8 – Obligations du locataire**

Le locataire s'engage à payer le loyer et les charges aux échéances convenues, à user paisiblement des lieux loués, à effectuer les réparations locatives, et à respecter le règlement intérieur.

**Clause 9 – Résiliation**

Le bail peut être résilié dans les conditions prévues par la loi, notamment par congé donné par chaque partie dans les délais légaux.

**Clause 10 – Assurance**

Le locataire est tenu de souscrire une assurance multirisques habitation et d'en justifier chaque année.

**Clause 11 – Réparations et entretien**

Les réparations à la charge du bailleur sont celles liées à la vétusté, aux vices de construction ou aux cas de force majeure. Le locataire prend à sa charge les réparations locatives.

**Clause 12 – Charges et taxes**

Le locataire est redevable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que des charges récupérables conformément à la réglementation.

**Clause 13 – Résolution des litiges**

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, compétence est attribuée aux tribunaux compétents conformément à la loi française.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**

**SIGNATURE DU LOCATAIRE**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-contrat-de-bail/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.